

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DFPE 14** Renforcer le lien parents - enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subvention (46.000 euros) et convention avec une association pour le fonctionnement d'une ludothèque parisienne (11e).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention et l'attribution d'une subvention à une association pour le fonctionnement de sa ludothèque parisienne ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « D'Ici-D'ailleurs » (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 46.000 euros est attribuée à l'association « D'Ici-D'ailleurs » pour le fonctionnement de la ludothèque Nautilude (N° SIMPA 13405 –N° de dossier 2018-02479).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**